



HAL
open science

”Ils nous parlent de regrets” : Marc-Antoine Baudot en exil et l’affrontement de deux visions du monde

Karine Rance

► **To cite this version:**

Karine Rance. ”Ils nous parlent de regrets” : Marc-Antoine Baudot en exil et l’affrontement de deux visions du monde. François Antoine; Michel Biard; Philippe Bourdin; Côme Simien. Déportations et exils des Conventionnels, 19, Société des études robespierristes, pp.133-144, 2018, Études révolutionnaires, 978-2-908327-97-7. hal-01836568

HAL Id: hal-01836568

<https://uca.hal.science/hal-01836568>

Submitted on 21 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Ils nous parlent de regrets »¹ : Marc-Antoine Baudot en exil et l'affrontement de deux visions du monde

Karine Rance

Marc-Antoine Baudot, banni par la loi du 12 janvier 1816, a passé les premiers mois de son exil en Suisse. Il y a été accueilli dans l'asile d'aliénés qu'un confrère dirigeait à Avenches. Il a ensuite trouvé asile en Belgique où il a exercé la médecine. Au cours de ces années, il a beaucoup écrit comme en atteste un manuscrit composé de treize cahiers dont le premier est intitulé « Souvenirs, remarques et objets divers, 1828 »² et qui a partiellement été publié sous le titre de *Notes historiques* en 1793³. Écrit entre 1828 pour le premier cahier et 1830 pour le dernier, le manuscrit a certes été corrigé ensuite par l'auteur, mais l'essentiel du texte est conservé et n'a été que partiellement modifié par Hermione Quinet pour la publication de 1893. Ces notes offrent ainsi un instantané de l'état d'esprit et des activités de Marc-Antoine Baudot en exil.

Nombreux sont les Conventionnels qui prennent la plume au cours de ces années d'exil. Certains écrivent leurs mémoires, d'autres contribuent à des dictionnaires biographiques. Ils occupent ainsi le temps de l'exil, et peuvent plaider leur cause pour obtenir la grâce d'une amnistie et se refaire une place en France. L'écriture s'accompagne alors de démarches auprès des autorités françaises. Marc-Antoine Baudot ne paraît pas tenter, en marge de l'écriture, de démarches de ce type (une procédure est lancée à deux reprises mais elle est menée par son gendre Capelin). L'ex-conventionnel écrit pour sa famille, pour la postérité, pour répondre à la condamnation qu'il subit. Alors que les Bourbon restaurés une seconde fois après les Cent-Jours, construisent leur légitimité sur la condamnation du régicide et la criminalisation des Conventionnels ayant voté la mort du roi⁴, ces derniers sont expulsés du territoire national par la loi du 12 janvier 1816, chargés du poids de la faute commune. À cette condamnation qui doit beaucoup aux ultras, mais aussi aux puissances de la Sainte-Alliance, Marc-Antoine Baudot réplique par des notes qui constituent un élément de construction du sens de l'exil à l'époque de la proscription. Il instaure une temporalité qui lui est propre pour imposer sa vision du monde, un programme républicain, et une mémoire alternative.

Temporalité

L'exil est le temps du ressassement. Éternellement, les bannis rejouent la Révolution et s'en remémorent les différents actes. Qu'ils se croisent au parc, au casino ou chez l'un d'entre eux, les ex-Conventionnels sont confrontés à un passé qui est intrinsèquement lié à leur condition d'exilés. Cette remémoration infinie conduit Chazal à la folie : « Chazal était complètement fou dans son intérieur domestique [...]. Je ne rapporterai point les actes extravagants de sa vie privée, parce qu'ils ne sont pas du domaine de l'histoire, mais ils ont été nombreux à Bruxelles. Sa monomanie, en ce sens qu'elle appartient à la politique, se rapportait à lui-même : il avait la tête tournée de son prétendu mérite : dans les salons, il entonnait bon gré mal gré l'éloge de son administration ; dans les repas de société, il ne laissait personne tranquille à table sans lui débiter longuement ce qu'il avait fait sur la mendicité et sur les biens des communes ; à la promenade il forçait la compagnie à s'arrêter pour entendre ses hauts faits administratifs dans je ne sais quelle petite ville des Pyrénées ou des Basses-Alpes »⁵.

Sans aller jusqu'au ressassement monomaniacal, Marc-Antoine Baudot a décidé de prendre la plume, à Bruxelles, pour opposer son récit du passé révolutionnaire à celui des ultras et de la Sainte-Alliance. « Si je gardais le silence en présence des proscripteurs, je paraîtrais accepter la proscription, faire des concessions

¹ Marc-Antoine Baudot, *Notes historiques sur la Convention nationale, le Directoire, l'Empire et l'exil des votants*, Paris, Jouaust, 1893.

² Le manuscrit est conservé à la BNF : NAF 15533 (2). Copie datée de 1863. Le 4^{ème} cahier est daté de 1829. L'auteur a relu et corrigé son texte par la suite, comme en attestent des annotations datées (par ex. en 1834 à propos Philippe d'Orléans). Les notes portées en bleu en revanche sont celles de l'éditeur (cf p. 336). Une copie datée de 1893 est également disponible sous la cote NAF 6526.

³ Marc-Antoine Baudot, *op. cit.*

⁴ Emmanuel Fureix, « Regards sur le(s) régicide(s), 1814-1830. Restauration et recharge contre-révolutionnaire », *Siècles* n° 23, 2006, p. 31-45.

⁵ Marc-Antoine Baudot, *op. cit.*, p. 303.

à la fortune, au succès »⁶. Il voulait imposer sa vérité à la postérité, en réponse aux nombreux ouvrages qui paraissaient déjà et qu'il évoque dans ses *Notes*. Il répond par écrit aux mémoires de Savary publiés en 1828 (« Ce Rovigo est un écrivain qui bredouille »⁷), au journal de Dulaure (à propos d'une lettre d'Ingrand et Chabot au ministre de l'Intérieur pour mettre en accusation Mme Roland)⁸. Marc-Antoine Baudot réplique aussi aux historiens, notamment à Paganel et son *Essai historique et critique sur la Révolution française* qu'il a lu manifestement avec la plus grande attention et sur lequel il revient à plusieurs reprises⁸. Du reste les historiens « qui ont pris part au despotisme, à la réaction, au Directoire, à l'Empire, ne sauraient inspirer aucune confiance »⁹ déclare Marc-Antoine Baudot. Il mentionne également la publication de *La conspiration pour l'Égalité dite de Babeuf*. Il dialogue avec les auteurs, les cite et les contredit. Cette dimension dialogique ne l'ancre pourtant pas dans le présent de la Restauration.

La monarchie restaurée et les Bourbon eux-mêmes sont très peu présents dans ses notes. La Restauration paraît nulle et non advenue. Elle est nulle par ses acteurs (« Il n'y a si mauvaise réputation qui n'ait trouvé sa récompense dans la royauté, depuis M. de Vitrolles jusqu'à M. de Bourmont¹⁰ ») ; elle est non advenue dans ce récit qui la passe sous silence. Les Bourbon sont à peine évoqués (mais leur chute est saluée « Les 26, 27, 28, et 29 juillet sont appelés La Semaine Sainte¹¹ ») ; c'est à peine si la loi dite d'amnistie est mentionnée. Son évocation renvoie, par rejeu de mémoire, aux proscriptions que les Républicains ont subies sous la Convention thermidorienne et sous le Consulat (particulièrement après l'attentat de la rue Saint-Nicaise contre Napoléon Bonaparte)¹². Une compression du temps fait glisser presque insensiblement d'une période à l'autre, sans que les réacteurs thermidoriens ou les proscriptionnistes soient clairement distingués des acteurs de la Terreur blanche de 1815¹³. Ils sont tous enveloppés dans le même mépris par Marc-Antoine Baudot.

Mais les réacteurs, sur lesquels l'auteur revient à de nombreuses reprises, sont manifestement les véritables fossoyeurs de la République à ses yeux. Ceci le conduit à des raccourcis temporels inattendus : le temps de la terreur blanche se trouve ainsi englobé dans celui de la réaction thermidorienne. Même abolition du temps lorsque Marc-Antoine Baudot raconte la visite faite par Cambon « vigoureux républicain » à Cambacérès, alors qu'ils étaient en exil à Bruxelles. Pendant la visite, Ramel « exconventionnel et ancien ministre des finances » fit irruption en donnant du *Monseigneur et du Votre Altesse* à Cambacérès : « Que diable dis-tu là, mon cher Ramel, avec ton *Altesse* ? Il n'y a point d'*Altesse* à la Convention nationale »¹⁵. Les mots qui sont attribués à ces exilés renvoient le lecteur au présent de la Convention. Ils ont la faculté d'effacer le bannissement, la Restauration, l'Empire et le Directoire, pour recréer l'actualité de la Convention. C'est ainsi que Marc-Antoine Baudot invite le lecteur à un « voyage dans l'autre monde¹⁴ » ; en gommant, par l'écriture, la distance temporelle et géographique.

L'époque de la Convention, depuis le procès du roi jusqu'à la dissolution de l'Assemblée, paraît s'étendre bien au-delà du temps calendaire. Elle occupe l'essentiel de l'espace des notes de Marc-Antoine Baudot. L'autre période très présente est celle de Bonaparte. Le Directoire est traité avec le même mépris que la Restauration : « J'ai déjà dit que le Directoire avait une si chétive réputation que personne n'avait voulu se charger de la relever »¹⁵. Il y a donc à la fois compression du temps de la Restauration et du Directoire et expansion de celui de la Convention qui englobe toute l'époque révolutionnaire, l'Empire excepté. Ces raccourcis lui permettent de rapprocher Babeuf d'Owen et Buonarroti des événements parisiens et lyonnais de 1834¹⁸.

Même compression du temps à la toute fin du manuscrit lorsque l'auteur évoque la Monarchie de Juillet. Les régimes politiques se succèdent et son adhésion à une monarchie qu'il veut croire libérale le renvoie à l'échec du Directoire : « Je ne prêche pas la République absolue, je la veux avec un président, un roi, un protecteur, un conservateur. Le nom n'y fait rien. Je suis loin de vouloir renouveler le gouvernement pentarchique »¹⁶. La reconnaissance de l'échec de la seule véritable expérience républicaine de l'époque révolutionnaire ne signifie pourtant pas qu'il renie l'œuvre de la Convention.

⁶ *Ibid.*, p. 82.

⁷ *Ibid.*, p. 47. **8** *Ibid.*, p. 11.

⁸ Marc-Antoine Baudot, *op. cit.*, p. 32. Paganel est encore évoqué p. 36 et 37.

⁹ *Ibid.*, p. 10.

¹⁰ *Ibid.*, p. 29.

¹¹ BNF : NAF 15533 (2) p. 354-356.

¹² Marc-Antoine Baudot, *op. cit.*, p. 86.

¹³ *Ibid.*, p. 105 à propos des « ultra-révolutionnaires avec les ultras-royalistes ». BNF : NAF 15533 (2) p. 176 **15** *Ibid.*, p. 76.

¹⁴ *Ibid.*, p. 96. BNF : NAF 15533 (2) p. 166.

¹⁵ *Ibid.*, p. 82. **18** *Ibid.*, p. 17.

¹⁶ Extrait du manuscrit de 1863 cité par Hippolyte Monin, « Histoire extraordinaire des papiers Baudot et de leur publication », *Annales révolutionnaires*, avril-juin 1909 p. 180-200, p. 187.

Refus de se soumettre à la vision ultraciste du monde

Marc-Antoine défend farouchement la légalité de l'exécution de Louis XVI, qui est « l'acte le plus révolutionnaire de la Convention »¹⁷. Les bannis sont à ses yeux des *voteurs* et non des *régicides* : « tous avaient participé au plus grand acte de la Révolution, la cause de la proscription, [il] n'y avait pas à s'en défendre »¹⁸. Il n'y a pas eu régicide, ni atteinte illégale au principe d'inviolabilité de la personne royale, mais un jugement sur la culpabilité d'un individu dont l'immunité avait été légalement levée par le vote des représentants de la nation. Ceci explique peut-être que Marc-Antoine Baudot n'écrive pas aux autorités pour demander une grâce amnistiant l'autorisant à rentrer en France : l'amnistie implique le pardon, et donc la reconnaissance, par les condamnés, de leur faute¹⁹. Au repentir hypocrite, Marc-Antoine préfère la plaisanterie bravache, et il reprend les mots de Danton selon qui « il ne fallait toucher les Rois qu'à la tête »²⁰.

De la même manière, il refuse d'être associé à tous les ex-Conventionnels exilés réunis en une seule catégorie par les autorités françaises. La participation au vote et l'exil les mettent certes à égalité²¹, mais il insiste sur l'hétérogénéité sociale et politique de ces hommes. « Lady Morgan était très étonnée que les réfugiés conventionnels ne se vissent pas tous entre eux à Bruxelles. Elle parlait de Sieyès, de Thibaudeau. À la vérité, nous avons passé tous sous les fourches caudines, mais chacun voulait conserver sa physionomie ; un tiers avait été victime des autres. C'était en quelque sorte reconnaître des torts que de fraterniser avec les bourreaux ; la pudeur politique pouvait commander le mépris des injures, mais non pas l'oubli. Pour moi, je me suis refusé à toutes les instances à cet égard ; je considérais en cela que j'aurais agi avec hypocrisie »²². Marc-Antoine Baudot revient à plusieurs reprises sur le fait qu'on attendait des exilés qu'ils se doivent « secours, amitiés et défense commune » alors qu'ils avaient « suivi des routes très différentes » dans la réaction, l'Empire ou au contraire la fidélité au « premier serment »²³. Il insiste sur l'impossibilité d'une « confraternité » entre les Conventionnels, contrairement aux membres de la Constituante²⁴. Il souligne les conflits et les rancœurs persistant entre Girondins et Montagnards, entre Dantonistes et Robespierriens, entre vrais républicains et magnats vendus à Bonaparte. Les pires étant les girouettes, qui sont à ses yeux des êtres « amphibies »²⁵. Et pourtant il oppose régulièrement un « nous » aux « autres » : ceux qui sont restés fidèles au projet républicain versus ceux qui depuis Thermidor s'ingénient à dénigrer l'œuvre de la Convention. « Ils nous parlent de regrets » écrit Marc-Antoine Baudot qui refuse catégoriquement de désavouer la Convention.

« Douze armées devant l'ennemi, un arsenal dans chaque commune, tous les bras occupés à lancer ou à forger la foudre, et sans trésors de ressources inépuisables, tels furent les résultats du gouvernement révolutionnaire, qui fut lui-même la conception la plus hardie où l'esprit humain se soit élevé » écrit Baudot le 20 août 1829. Il détaille « ce que voulait la convention », à savoir la souveraineté du peuple, la fin de l'aristocratie et des privilèges, un gouvernement « dépendant de la nation » et reposant sur l'intérêt général²⁶. Il exprime aussi toute son admiration à l'égard du Comité de Salut public (« Qui osera [lui] refuser le titre de Grand ? »²⁷). Mais il est extrêmement critique à l'encontre de Robespierre (il était lui-même dantoniste) et de certaines mesures comme l'établissement du gouvernement révolutionnaire par une loi : « l'arbitraire ne peut pas avoir de règle ; la Révolution existait par le fait », et à l'encontre de la loi sur les suspects²⁸. Le Tribunal révolutionnaire est condamné pour ses jugements lapidaires. Manifestement, Marc-Antoine Baudot est mal à l'aise rétrospectivement avec la violence révolutionnaire et il présente l'exil

¹⁷ BNF : NAF 15533 (2) p. 23

¹⁸ Marc-Antoine Baudot, *op. cit.*, p. 31.

¹⁹ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 585.

²⁰ BNF : NAF 15533 (2) p. 367.

²¹ « Nous, qui sommes tous égaux en proscription ! » écrit Baudot, *op. cit.*, p. 43.

²² *Ibid.*, p. 9. Lady Morgan, plus proche de Lafayette que des Jacobins malgré ce qu'en disait la rumeur publique en Grande Bretagne, avait fait en juillet 1829, au cours d'un voyage sur le continent, une courte pause à Bruxelles où elle avait rencontré des ex-députés.

²³ *Ibid.*, p. 29-30 : « Des membres de la convention entre eux ».

²⁴ *Ibid.*, p. 39, à propos de Jean Debry.

²⁵ Pierre Serna, *La République des Girouettes. 1789-1815 et au-delà. Une anomalie politique : la France de l'extrême centre*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.

²⁶ Marc-Antoine Baudot, *op. cit.*, p. 46.

²⁷ BNF : NAF 15533 (2) p. 229. Souligné dans le texte.

²⁸ BNF : NAF 15533 (2) p. 196.

comme une alternative qui aurait épargné beaucoup de sang, sans qu'on sache s'il considère le bannissement des ex-Conventionnels comme une décision finalement salutaire²⁹.

Cette violence est restée, d'après lui, dans les limites de la nécessité et de la légalité. Pas la moindre trace de barbarie dans l'action des Conventionnels, affirme-t-il, contrairement à ce qu'il a pu lire dans les mémoires de Savary. Les réacteurs ont du reste fait périr bien plus d'hommes que les tribunaux révolutionnaires : « j'ai en horreur Robespierre et ses horribles tribunaux révolutionnaires, mais les réacteurs ne se donnaient pas même la peine de cette dérisoire et atroce législation si l'on veut ; ils assassinaient [...] »³⁰. La barbarie est à rechercher aussi du côté de Bonaparte (avec Jaffa, l'arrestation des prisonniers anglais après la rupture de la paix d'Amiens³¹, la répression après la tentative d'attentat de la rue Saint-Nicaise en 1800, etc.).

La violence révolutionnaire, quoiqu'elle puisse se justifier, n'en reste pas moins *a posteriori* une énigme : « Ce qu'on appelle excès dans la Révolution, était de l'enthousiasme, du fanatisme si l'on veut. Ceux qui ont été dévorés de cette fièvre ardente lorsqu'ils sont avancés en âge et qu'ils veulent la soumettre à l'analyse ne la comprennent plus ; il n'est pas surprenant non plus que les tribunaux la jugent si mal »³².

Deux visions du monde s'affrontent dans la France de la Restauration : les députés qui ont voté dans un cadre légal en faveur de la mort de Louis Capet deviennent dans la France de la Restauration des criminels coupables d'un régicide. Mais la situation de ces hommes en exil est la preuve même de leur vertu républicaine.

Indigence et isolement des vieux sangliers

Baudot prend pour preuve de cette vertu républicaine l'indigence à laquelle sont réduits la plupart des bannis³³. Celle-ci n'est pas partagée par tous, comme l'indique Berlier dans une lettre destinée à informer Thibaudeau sur les conditions de vie à Bruxelles (Thibaudeau, retiré alors à Augsbourg, envisageait de s'établir en Belgique)³⁴. Berlier distingue les « richards » (Mme de Survilliers, *i.e.* la femme de Joseph Bonaparte, et Sieyès), qui ne fréquentent personne, puis la « classe aisée » (Merlin, Ramel, qui invitent chacun 5 à 6 personnes régulièrement, dont Berlier lui-même), puis les plus « simples », enfin « les pauvres diables qui n'ont de société que celle qu'ils peuvent trouver dans les estaminets »³⁵. Les uns et les autres se saluent quand ils se rencontrent, mais ne se fréquentent pas. Thibaudeau et Berlier annoncent dans leur correspondance des revenus annuels de 10 000 francs par an. L'enquête menée dans le département de l'Allier à propos de Baudot évalue ses revenus à 6 000 francs³⁶. Il possède aussi des biens immobiliers en France d'une valeur de 3 à 400 000 francs selon Berlier. Thibaudeau, Berlier et Baudot se trouvent *grasso modo* dans la même catégorie.

La correspondance de Berlier permet de se faire une idée de leur train de vie. Il a dépensé 7 000 francs en 1819 pour faire vivre un foyer composé de trois enfants (à qui il fournit plusieurs maîtres) et d'une femme de chambre. Le loyer est de 1200 à 1500 francs pour un logement agréable, les denrées alimentaires sont bon marché (les denrées coloniales moitié moins chères qu'à Paris), le vin en revanche est coûteux. Le déménagement d'un pays à un autre implique de payer des droits de douane, mais il est possible de se les faire rembourser aux Pays-Bas³⁷. Dans l'ensemble, la vie des ex-Conventionnels paraît plus agréable que Baudot veut bien l'avouer dans ses mémoires. Ils sont loin de vivre tous dans l'indigence, mais il est vrai que leur mode de vie est modeste. C'est la preuve pour Marc-Antoine Baudot que les députés ne se sont pas enrichis pendant la Révolution française, ce qui a été confirmé récemment par l'étude menée par Philippe Bourdin³⁸.

²⁹ Marc-Antoine Baudot, *op. cit.*, p. 45.

³⁰ BNF : NAF 15533 (2) p. 25-26.

³¹ BNF : NAF 15533 (2) p. 168.

³² BNF : NAF 15533 (2) p. 243. On retrouve la métaphore de la fièvre dans les écrits d'Edgard Quinet (*Histoire d'un enfant (Histoire de mes idées)*, Paris, Hachette, 1903, p. 57-58).

³³ Par exemple Charles Duval avait pendant la convention « dépensé la presque totalité de son patrimoine de plus de deux cent mille francs » écrit Baudot, *op. cit.*, p. 34. Ailleurs (p. 87) il évoque la « pauvreté des girondins » à travers le cas de Bissot-Warville fils et de Prieur de la Marne.

³⁴ Jean Bourdon, « La vie matérielle à Bruxelles entre 1820 et 1830 d'après les lettres de Berlier à Thibaudeau », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1950, vol. 28 n° 1, p. 155-164.

³⁵ Cité par Bourdon, *op. cit.*, p. 161.

³⁶ AD Allier 1 M 1764.

³⁷ Lettre de Berlier datant de 1824, citée par Berlier, *op. cit.*

³⁸ Philippe BOURDIN, « Démocratie tronquée, démocratie transparente. Les Deux Tiers au crible des déclarations individuelles d'état-civil et de patrimoine », *AHRF*, n° 381 juillet-septembre 2015 p. 155-187.

Marc-Antoine Baudot reconnaît la corruption de quelques Conventionnels comme Ramel : « ce sont des causes et des effets assez naturels, un ministre et des péchés »³⁹. Et plus loin encore, tout en ayant défendu l'honnêteté de Danton⁴³, il lui fait prononcer la maxime de Thræseas : « qui hait les vices, hait les hommes »⁴⁰. Peut-être ne se trouve-t-il pas lui-même en situation de faire la leçon à ses collègues. Il avoue ailleurs avoir après Thermidor pris ses distances avec l'idée de bien public dans un passage qu'il a annoté plus tard comme étant « inutile »⁴¹. Baudot insiste sur l'isolement de ces « vieux sangliers qui abandonnent les compagnons de leur jeunesse pour vivre solitaires » en Suisse, Belgique, Allemagne ou Italie. Il en fait une liste. Il suffira de donner quelques exemples : Forestier « est mort à Genève et y a vécu seul », Julien Souhait « a toujours vécu au pied du Simplon, sans rapports avec ses collègues que celui de la bienfaisance » ; « J'ai rencontré Finot d'Azerolles au pied d'un mélèze, habitant un chalet dans les montagnes du Jorat » ; « Pocholle, en exilé solitaire, a vécu à trois lieues de Liège »⁴². L'isolement est confirmé par Berlier dans une lettre à Thibaudeau. Il est toutefois limité comme on l'a vu plus haut, et il n'empêche pas les familles de s'allier. Baudot demande au début de l'été 1830 la main d'Amandine Berlier, la fille de l'ancien conventionnel pour son fils Oscar⁴³. Cette union commence sous les meilleurs auspices puisqu'elle est contemporaine de la fin du bannissement et de la « défaveur »⁴⁴.

Une utopie républicaine

Baudot ne se contente pas de juger le passé : il propose aussi un programme républicain. En ce sens, l'exil n'est pas le lieu l'abandon des idéaux malgré l'absence d'activité politique de la plupart des acteurs, mais le lieu de l'inscription de ces idéaux dans un ailleurs destiné à être réalisé ultérieurement, ce qui est le propre de l'utopie⁴⁵. Sa réalisation ne passera pas par une alliance avec les exilés libéraux qui se trouvent également à Bruxelles. Plusieurs saillies contre le *Nain Jaune* et son rédacteur principal, Cauchois-Lemaire, témoignent de l'animosité que Marc-Antoine Baudot éprouve à l'égard de ces libéraux, les accusant de ne point épargner les Conventionnels, et de se prétendre « plus jeunes que la Révolution ». Dans la réalité, le *Nain Jaune* prenait parfois la défense des Conventionnels⁴⁶. Mais qu'importe, l'essentiel est d'imposer cette limite, une fois de plus, entre « nous » et les autres.

Après avoir connu « six à sept gouvernements différents », une certaine lucidité s'est imposée à Marc-Antoine Baudot, qui n'est pas amertume. La République reste un horizon d'attente. Mais quelle que soit la forme de gouvernement, l'important est le respect de trois principes : l'égalité, la liberté, et la propriété.

L'égalité est définie dès les premières pages du premier cahier manuscrit. « L'égalité est une égale répartition du pouvoir entre la majorité et pour la minorité les avantages d'une protection égale »⁴⁷. N'est-ce pas ce qui a été refusé aux exConventionnels après les Cent-Jours ? Il s'agit d'une égalité face à la loi qui implique la suppression de toute hiérarchie autre que celle des talents et de l'utilité sociale. Marc-Antoine Baudot a les nobles et les privilèges en détestation. « Je fais plus de cas de la généalogie d'un cheval arabe que de celle d'un duc et pair »⁴⁸. Il s'insurge à plusieurs reprises contre les « magnats » de Bruxelles, ces hommes qui avaient été parés de titres sous l'Empire et qui prétendaient rétablir cette hiérarchie impériale en exil⁴⁹. Il tourne en ridicule ces hommes qui « voulaient qu'on leur tint compte de leur servitude impériale comme un mérite⁵⁰ » et qui autour de Cambacérès avaient rétabli une cour qui valait celle que les émigrés avaient conçue à Coblençe en repoussant les roturiers⁵¹. Du reste Baudot a encore moins de considération pour la noblesse d'Ancien Régime que pour celle d'Empire. Il s'arrangera pourtant de l'alliance de sa famille avec celle de Berlier.

³⁹ Marc-Antoine Baudot, *op. cit.*, p. 78. **43** BNF : NAF 15533 (2) p. 226.

⁴⁰ Marc-Antoine Baudot, *op. cit.*, p. 86.

⁴¹ BNF : NAF 15533 (2) p. 82 : à l'époque de la Conjuración des Égaux, « j'étais occupé de mes affaires personnelles que j'étais loin de vouloir faire tourner au bénéfice du bonheur commun, désabusé que j'étais même du bonheur public. »

⁴² Marc-Antoine Baudot, *op. cit.*, p. 38-39.

⁴³ Lettre de Berlier citée par Bourdon, *op. cit.*, p. 163.

⁴⁴ *Ibidem*.

⁴⁵ Paul Ricoeur, *L'idéologie et l'utopie*, Paris, Seuil, 2005.

⁴⁶ *Le Nain Jaune*, vol. 4 p. 239. Sur ce journal voir Pierre Serna, *op. cit.*, p. 194-212.

⁴⁷ NAF 15533 (2) p. 15, rubrique « L'égalité ».

⁴⁸ NAF 15533 (2) p. 367.

⁴⁹ Signe de l'importance que cela revêt pour lui, dès la page 4 du premier cahier de son manuscrit, Baudot intitule une rubrique « Des titres donnés à quelques Conventionnels votants sous Bonaparte ». BNF : NAF 15533(2).

⁵⁰ Marc-Antoine Baudot, *op. cit.*, p. 30.

⁵¹ *Ibid.*, p. 42.

« L'égalité des droits n'implique pas l'égalité de condition »⁵². Elle ne signifie ni égalité des biens, ni loi agraire⁵³. Toutefois Baudot est favorable à un impôt progressif⁵⁴. Dans l'article intitulé « De la propriété », il se montre très prudent à cet égard, pour que les Conventionnels ne soient pas confondus avec les Égaux. Il rappelle l'attachement de la Convention au principe de la propriété comme fondement de l'ordre social. Et lorsqu'il évoque la conspiration des Égaux, cette « société secrète » dont l'objectif était la « communauté », il multiplie les notes à ce sujet dont celle-ci : « hésiter à faire connaître cette terrible doctrine »⁵⁵.

Marc-Antoine Baudot a une conception large de la liberté : « par liberté j'entends le triomphe de l'individualité »⁵⁶. La violation de ce principe par Bonaparte lui vaut de très nombreuses critiques. Les prisons d'État sont considérées comme « l'ordre légal du despotisme ». Mais il est également sensible à la condition des hommes dans le travail. « Nous avons eu l'esclavage sous les Grecs et les Romains, le servage est survenu sous le régime féodal. Actuellement nous en sommes à l'exploitation des hommes ; la liberté est en progrès si l'on veut, mais cependant les différentes conditions dont je viens de parler ne sont que des passages de servitude, en partant à la vérité du pire au moindre »⁵⁷. Même les projets des « Égaux », Babeuf, Darthé et Buonarroti, comprennent à ses yeux une forme de contrainte dans le travail qui est tyrannique. Il en voit la preuve dans l'échec des expériences faites aux États-Unis et en Écosse⁵⁸. Sans doute pense-t-il à Owen, dont les entreprises utopistes n'étaient pourtant guère tyranniques⁵⁹.

Au fond Marc-Antoine Baudot apparaît comme un modéré, ni « communaliste » comme il l'écrit, ni libéral. Il est partisan d'un régime qui défendrait les libertés individuelles, l'égalité devant la loi et la propriété. Il est confiant dans la valeur de l'ambition personnelle, mais il accepte une forme de redistribution des richesses via un impôt progressif. De manière surprenante, l'ancien conventionnel n'insiste nullement sur l'idée de représentation nationale. Il reste toutefois attaché à une participation politique de tous les hommes capables d'exprimer leur suffrage. N'en doivent être exclus que ceux qui sont dans l'incapacité de voter comme les mendiants ou les idiots. Il serait criminel d'en priver « une classe de la société qui pourrait en jouir sans inconvénient »⁶⁰. Les femmes, en revanche, n'ont pas leur place dans la vie politique. L'idéal de Marc-Antoine Baudot, qu'il croit pouvoir trouver aux États-Unis et qui correspond à la doxa montagnarde après l'automne 1793, est celle de l'exclusion des femmes de la sphère publique et de leur retrait dans l'espace domestique propre à préserver leur vertu des souillures extérieures.

La forme de gouvernement lui importe peu. Républicain de cœur, la raison le pousse en exil à faire avec toute forme de régime politique qui assurerait le respect des principes qui viennent d'être évoqués. Il conçoit l'exil comme une mission : peu importe écrit-il la distance entre le lieu de naissance et celui de la mort, peu importe qu'on parcourt le monde de son plein gré comme les « anciens philosophes » ou que la mission soit forcée, « le but et les services restent les mêmes »⁶¹. C'est par l'écriture qu'il réalise cette mission. Il en a une vision providentielle. Il paraît faire un parallèle avec le peuple élu destiné à revenir en terre sainte. « Exil. Nous étions parqués en Belgique comme les moines d'une abbaye qui ne peuvent plus recevoir des novices, destinés à nous voir tous mourir les uns après les autres. Les événements en ont décidé d'une autre manière. Environ quatre-vingts sont rentrés sur la terre natale⁶² » Le rapprochement est explicite avec les premiers chrétiens : « nous avons été martyrs de nos croyances, comme les apôtres le furent de la leur. Plus tard, ils ont été sanctifiés ; nous n'arriverons pas jusque-là sans doute, mais on nous rendra justice, et nous ne voulons que cela »⁶³. Et lorsqu'il évoque la relégation de Bonaparte, il s'exclame : « En vérité, je crois à la Providence ! »⁶⁴

Une mémoire trahie

Cette mission consiste à faire entendre la mémoire alternative des ex-Conventionnels contre la mémoire ultraciste qui domine la Restauration. Après l'amnésie imposée par la Charte, et l'effacement de la

⁵² BNF NAF 15533 (2) p. 15, rubrique « L'égalité ».

⁵³ Marc-Antoine Baudot, *op. cit.*, p. 44.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 80.

⁵⁵ BNF : NAF 15533 (2) p. 164.

⁵⁶ BNF : NAF 15533 (2) p. 205.

⁵⁷ BNF : NAF 15533 (2) p. 147.

⁵⁸ BNF : NAF 15533 (2) 15533 (2) p. 76-77.

⁵⁹ Serge Dupuis, *Robert Owen, Socialiste utopique*, Paris, CNRS éditions, 1991.

⁶⁰ BNF : NAF 15533 (2) p. 15, rubrique « L'égalité ».

⁶¹ BNF : NAF 15533 (2) p. 254.

⁶² Marc-Antoine BAUDOT, *op. cit.*, p. 36. BNF : NAF 15533 (2) p. 98.

⁶³ *Ibid.*, p. 44.

⁶⁴ BNF : NAF 15533 (2) p. 307-308.

mémoire du régicide par l'expulsion des ex-Conventionnels, nombreux sont ceux qui, sans poursuivre une lutte politique dont ils n'ont plus les moyens, tentent de lutter pour que leur vision du monde ne disparaisse pas. Pourtant Baudot sera trahi par sa propre famille. L'aîné de ses fils étant mort en Russie, il lui reste deux fils, une fille et son épouse. Les rapports sont distants, si ce n'est franchement hostiles comme le suggère H. Monin. On ne dispose pas de correspondance familiale permettant d'en savoir plus, mais les indices sont nombreux. Aucun fils n'intervient pour favoriser le retour de leur père. Celui qui intervient est le gendre Capelin, médecin, donc moins bien placé pour argumenter que le fils Auguste, qui est juriste, ou qu'Oscar, qui a géré les biens de son père jusqu'en 1830⁶⁵. Par ailleurs alors que certains exilés et leurs proches multiplient les sollicitations, la famille Baudot n'effectue que deux demandes, en 1819 et 1829. L'argument avancé pour obtenir le retour de l'ex-conventionnel est purement lié aux biens : il s'agirait de permettre à Baudot de mettre en ordre ses affaires. Est-ce le seul argument potentiellement recevable ? Ou est-ce réellement la seule chose qui intéresse son épouse et ses enfants ? Après son retour, Baudot aurait, d'après Edgard Quinet, plusieurs fois regretté d'avoir quitté son exil pour découvrir que ses proches avaient adopté des principes tout à fait opposés aux siens.

Le fait est que les documents laissés par Auguste Baudot tracent de lui un portrait bien différent celui de son père. Il est pourtant le seul à avoir accepté de transmettre une partie des papiers de son père, et donc a priori celui des enfants qui lui est le moins opposé. Un ensemble de notes écrites entre 1791 et la fin des années 1820 révèle ses lectures. Dans le premier volume (1791-1810), beaucoup d'extraits recopiés portent sur la Chine et la Compagnie des Indes Orientales. Mais d'autres portent sur Marie-Antoinette, Louis XVI et le dauphin, dont ils dressent un portrait assez flatteur et qui dénoncent leur condamnation⁶⁶. Un discours imprimé qu'Auguste Baudot a prononcé le 7 novembre 1826 à l'audience solennelle de la rentrée du tribunal de première instance de l'arrondissement de Wassy, Haute Marne, alors qu'il est substitut du procureur est certes dédié à son père par un petit papier collé sur le document imprimé⁶⁷. Mais il n'est jamais question ni de politique, ni d'actualité. Auguste Baudot s'intéresse aux antiquités, aux monnaies, à la géologie, et aux manuscrits anciens. Ce qu'il retient de janvier 1816, c'est la publication d'un ouvrage traitant des colonnes d'Hercule⁶⁸ ; dans la partie de ses notes qui doit correspondre au changement de régime de 1814-1815, on peut trouver une rubrique « émigration » qui porte sur celle des Grecs. C'est par ce détour dans l'antiquité qu'il évoque l'actualité. Les Grecs qui quittaient leur patrie, écrit-il, ne devaient espérer aucun secours à l'étranger et ne devaient attendre « qu'outrages et humiliations »⁶⁹. Cette critique de l'émigration contre-révolutionnaire au moment où les derniers émigrés rentrent avec les Bourbon est la seule prise de position vaguement politique qu'on puisse lire dans ces années-là.

L'isolement de Marc-Antoine Baudot revenu à Moulins est donc sans doute pire que celui de Bruxelles. Il retrouve alors Edgar Quinet, qu'il avait connu avant son exil, alors que celui-ci était encore enfant. L'ancien conventionnel aurait légué (ou confié) à l'historien ses papiers sur son lit de mort. Là commence « l'extraordinaire histoire des papiers Baudot »⁷⁴, c'est-à-dire en réalité l'histoire de leur confiscation. En effet, lorsqu'Edgard Quinet après le décès du conventionnel essaie d'obtenir les documents promis, la famille lui répond qu'ils ont tous été brûlés. Ce n'est qu'en 1863 qu'Edgard Quinet obtient d'Auguste Baudot le manuscrit de 1828, celui qui deviendra les *Notes historiques*. Edgard Quinet se trouve alors en exil à Veytaux, en Suisse. D'après Hippolyte Monin, il ne fait pourtant aucun doute qu'avant sa mort Baudot avait bien rédigé des mémoires à partir de ses notes, à Moulins, entre 1830 et 1837⁷⁰. Les nombreuses annotations autographes et les projets de préface montrent qu'il en a bien eu le projet⁷¹. Une partie des papiers a donc certainement été soustraite à la publicité, ce qui explique qu'on trouve si peu de documents émanant de Baudot dans les dépôts d'archives publiques. Après sa mort, les héritiers de Marc-Antoine Baudot ont volontairement effacé les traces écrites de la mémoire du père régicide. Après les autorités qui avaient cherché à effacer la mémoire de l'exécution de Louis XVI par l'expulsion des Conventionnels, ce sont les héritiers qui martèlent le nom du père damné, parti cette fois-ci non plus en exil mais définitivement dans l'autre monde.

Mais là n'est pas la seule raison à cette oblitération de la mémoire : la famille Baudot craint aussi de subir les conséquences d'une publication très nettement antibonapartiste. C'est ce qu'écrit Auguste Baudot à mots couverts quand il envoie à Edgard Quinet, sous le Second Empire, le rouleau contenant les notes de

⁶⁵ Lettre de Berlier datant de 1830 citée par Hippolyte MONIN, *op. cit.*

⁶⁶ BNF NAF 161 791 p. 689-694. Le volume 2 s'intitule « mélanges et extraits ».

⁶⁷ BNF NAF 16795 (environ 1825-26).

⁶⁸ BNF NAF 16794 p. 458-459.

⁶⁹ BNF NAF 16794 (traduction Firmin Didot) **74** Hippolyte Monin, *op. cit.*

⁷⁰ Contrairement à ce qu'écrit Hippolyte Monin, *op. cit.*, p. 188, le manuscrit conservé à la BNF sous la cote NAF 15533 (2) est une copie datée de 1863.

⁷¹ BNF NAF 15533 (2), cahier 1 p. 7 : une annotation indique « faire une note sur l'objet de ces discours » à propos des premiers essais de Robespierre à Arras ; p. 8 : « note à faire, pas exact », p. 21 « Préface », p. 22 « Préface (Variante) », p. 147 « Préface ». p. 138-140 : espace laissé en blanc pour recopier plus tard un passage des *Anecdotes sur la Révolution*.

son père. Il autorise l'historien à utiliser le manuscrit mais pas à le publier. De fait, le premier cahier (dans la version manuscrite) s'ouvre sur une dénonciation de Bonaparte (« aussi fourbe et non moins cruel qu'Auguste⁷² »). Edgard Quinet accepte la condition mise par son ami d'enfance : il n'utilise que des extraits pour l'ouvrage qu'il était en train de terminer sur la Révolution française.

Sa veuve, Hermione Quinet, décide quelques années plus tard de profiter d'une collecte lancée par le gouvernement à l'approche du centenaire de la Révolution française pour faire publier le document. Elle parvient à le faire au nom de l'État français, ce qui lui évite d'avoir à faire face à un éventuel procès que lui intenterait la famille Baudot. Hermione Quinet exige que le document soit publié intégralement et que le manuscrit soit déposé à la bibliothèque nationale⁷³. La publication a lieu en 1893, ce qui paraît être simplement dû au hasard, mais qui, en tant que centenaire, convient sans doute mieux à Baudot que l'année 1889 initialement prévue. Entre temps une version du manuscrit accompagnée d'un appareil critique composé par un jeune chartiste a été détruite à la demande d'Hermione Quinet, qui jugeait l'ouvrage trop critique à l'encontre de Baudot. La version publiée est donc celle qu'a préparé Hermione Quinet, sans appareil critique, mais avec des manipulations parfois intempestives. Elle a supprimé certains passages, modifié l'ordre d'impression des cahiers pour qu'ils suivent mieux la chronologie. Trahi par sa propre famille, Marc-Antoine Baudot l'est encore, d'une certaine manière, par Hermione Quinet qui manipule son texte. Il n'est jusqu'à l'épithète prévue par l'ex-conventionnel qui n'ait été transformée. Au lieu d'un digne « *Lege rectus, sensu respublicanus* » (« soumis à la loi constitutionnelle, républicain de sentiment »⁷⁴), sa tombe donne à lire : « Ici repose Marc-Antoine Baudot, ancien membre de l'Assemblée législative et de la Convention, né en mars 1765, décédé le 23 mars 1837 »⁷⁵.

Marc-Antoine Baudot en exil désire moins rentrer dans la France des Bourbon restaurés que défendre sa vision du monde face à la postérité. Il s'inscrit dans un programme républicain qu'il ne veut trahir à aucun prix. Ce faisant il participe à un affrontement mémoriel qui dépasse très largement son cas personnel et les relations houleuses qu'il entretient avec les membres de sa famille. Cette lutte symbolique entre deux mémoires de la Révolution et entre deux visions du monde a vu le jour dans l'espace public dès le début de la Restauration, alors que la France entière se couvrait de monuments expiatoires⁷⁶. Elle se poursuit tout au long des quinze années du régime, avec des soubresauts comme au moment de l'attentat contre le duc de Berry ou du débat sur le milliard des émigrés. En instaurant une temporalité personnelle, dans laquelle le temps de l'exil sous la Restauration se fonde dans celui de la Révolution, Marc-Antoine Baudot a participé depuis Bruxelles à cet affrontement mémoriel pour imposer sa vérité sur l'histoire et la validité de son projet républicain.

⁷² BNF : NAF 15533 (2) *premier cahier* p. 1.

⁷³ Hippolyte Monin, *op. cit.*, p. 194.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 188.

⁷⁵ Antoine Trimoulier, *Un missionnaire de 93. Marc-Antoine Baudot, son rôle politique, ses missions, ses mémoires ou notes historiques*, Paris, Dorbon aîné, 1908.

⁷⁶ Emmanuel Fureix, *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon, 2009.